



1. INFORMATION/ORIENTATION

La maladie d'Alzheimer a été diagnostiquée chez vous, votre conjoint ou un membre de votre famille. Des référents «Alzheimer» sont présents dans la région de Charleroi pour vous aider. Ces professionnels, spécialement formés aux maladies de type Alzheimer, ont pour rôle d'informer, soutenir, conseiller et accompagner le malade et sa famille au quotidien.

Ils vous rencontrent, gratuitement, sur rendez-vous, à votre domicile ou dans leur permanence selon votre meilleure convenance.

Ils sont au service de toute la population (client, bénéficiaire, affilié ou non).

Leurs coordonnées :

CAL (Centre Action Laïque)	0479/52.11.16
CPAS de Charleroi	0476/94.69.86
Service social Mutualité chrétienne	071/54.84.28
Service social Mutualité Solidaris	071/50.77.77
Alzheimer Belgique (Section de Charleroi)	02/428.28.19

2. PROFESSIONNELS DE RÉFÉRENCE

QUI PEUT RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE LA MALADIE D'ALZHEIMER?

- **Le Médecin généraliste** : vous connaît bien et peut apprécier vos inquiétudes. Il peut vous renseigner, si nécessaire, un médecin spécialiste ou une clinique de la mémoire qui effectuera les examens nécessaires à un diagnostic sûr et fiable. Il peut :
 - communiquer avec le médecin spécialiste et vous expliquer les aspects qui vous paraissent compliqués;
 - entendre vos difficultés physiques, morales ou relationnelles et tenter d'y remédier;
 - continuer à prendre soin de votre santé en dehors de la maladie d'Alzheimer.
- **Le Neurologue** : est le spécialiste des atteintes du cerveau et du système nerveux. Il est à la base du diagnostic et de la prescription éventuelle des médicaments. Des rendez-vous de suivi sont organisés tous les 6 mois.
- **Le Gériatre** : est le spécialiste des affections physiques, mentales et sociales des personnes âgées. Il est aussi à même de réaliser le diagnostic, le traitement et le suivi de la maladie d'Alzheimer.

QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS LA GESTION DE LA MALADIE ?

- **Le Psychiatre** : est le spécialiste de la santé mentale. Il peut aider en cas de fortes angoisses, de dépression, d'insomnies, etc. Il participe aux examens de diagnostic.
- **Le Neuropsychologue** : est le psychologue spécialisé en problèmes neurologiques. Il fait passer certains tests pour aider au diagnostic et il peut aussi donner des conseils pour mieux utiliser ses capacités.



ALZHEIMER

RÉFÉRENTIEL CAROLO 2017

AIDES ET CONSEILS AU QUOTIDIEN



- **Le Psychologue** : aide et soutien en cas de difficultés personnelles ou relationnelles.
- **Le Kinésithérapeute** : aide à ralentir la perte des fonctions motrices par la gymnastique et le massage. Il peut également soulager certaines douleurs.
- **L'Ergothérapeute** : évalue les problèmes liés à l'exécution d'activités quotidiennes et aide à trouver des solutions. Il propose aussi des solutions d'aménagement de la maison pour améliorer l'autonomie et la sécurité de la personne.
- **Le Logopède** : rééduque, au moins en partie, les troubles du langage, de déglutition, de lecture et les difficultés graphiques qui peuvent apparaître au cours de la maladie. Cette rééducation permet de maintenir les principaux canaux de communication.
- **Les Cliniques de la mémoire** : centres de rééducation fonctionnelle pour les patients atteints d'une démence débutante. Une équipe pluridisciplinaire va travailler avec le patient et son entourage afin de mieux comprendre la maladie, mieux l'appréhender et mettre des stratégies en place pour vivre le plus longtemps possible à domicile. (GHDc et CHU)

Où trouver ces spécialistes ? au sein des Cliniques de la mémoire ; auprès d'un service de coordination de soins à domicile, d'un service social, de votre médecin généraliste

Comment les rencontrer? Sur rendez-vous.

Est-ce que les interventions médicales et paramédicales sont remboursées ? : posez la question à votre conseiller mutualiste et/ou au service social de votre mutuelle.

3. AIDE ET SOINS AU QUOTIDIEN

- **L'assistant social (de votre mutuelle ou d'autres organismes)** : vous apporte, gratuitement, une aide sociale et administrative et vous oriente, dans la discrétion et le respect de la vie privée. Du simple renseignement à l'analyse de situations plus complexes, il peut aussi intervenir directement pour vous auprès d'autres organismes. Les domaines de compétences des assistants sociaux sont vastes pour analyser au mieux vos droits et obligations dans le domaine médico-social.
- **Le Service de coordination des Soins à Domicile**:
 - Analyse chaque situation avec la personne et son entourage;
 - Propose plusieurs services pour un maintien optimal au domicile;
 - Met en place les services d'aide et de soins en accord avec les personnes concernées;
 - Collabore avec le médecin traitant et les différents prestataires;
 - Réévalue la situation à chaque fois que nécessaire;



C.H.U. de Charleroi





ALZHEIMER

RÉFÉRENTIEL CAROLO 2017

AIDES ET CONSEILS AU QUOTIDIEN



- Prépare avec vous la transition de la vie au domicile vers une prise en charge en institution.

LES SERVICES DE COORDINATION À CHARLEROI



CSAD Tél. : 071/20.01.54
casd.hainaut.oriental@skynet.be
www.fasd.be



COSEDI Tél. : 071/25.00.00
ou 078/15.10.00
cosedi409@ml.be
www.cosedinet.be



CSD Réseau Solidarité
Tél. 078/15.52.23
csd.ch@solidaris.be
www.fcsd.be



SCSAD Tél. : 071/33.11.55
secretariat@scsadcharleroi.be
www.scsadcharleroi.be

QUI FAIT QUOI AU DOMICILE ?

- **L'aide familiale:** assure une présence active au domicile. Elle/il prend en charge les tâches ménagères courantes (*lessive, repassage, repas, courses,...*), accompagne pour diverses démarches administratives, veille à la sécurité, conseille pour une bonne hygiène de vie, écoute et soutient.
- **L'aide ménagère:** assure le nettoyage des pièces, des vitres et des abords de la maison et l'entretien du linge.
- **L'infirmier:** effectue les soins tels que la toilette corporelle ou autres soins d'hygiène, injections, pansements et soins de plaies ou soins, prépare et donne les médicaments, et suivis spécifiques selon la prescription du médecin. Ces soins sont gratuits.
- **Le garde à domicile:** est une présence attentive et sécurisante de jour comme de nuit. Il seconde l'entourage et collabore au bien-être, au confort physique et moral de la personne malade en assurant entre autres les soins de confort (*changement de protection, aide au lever*) et les soins d'hygiène (*toilette, massage, prévention des escarres...*).
- **Les repas à domicile :** Divers services préparent et livrent des repas à domicile. Les repas sont livrés chaque jour de la semaine ainsi que les repas supplémentaires pour le WE et les jours fériés. Ils peuvent être chauds ou froids à réchauffer au micro-onde ou au four traditionnel.
> **Renseignements:** *Services de soins à domicile ou l'assistant social.*



ALZHEIMER

RÉFÉRENTIEL CAROLO 2017

AIDES ET CONSEILS AU QUOTIDIEN



● L'Ergothérapeute (Adaptation/sécurisation du domicile) :

Pour un environnement sécurisant au domicile qui maintiendra la mobilité, un service de conseil en aménagement (*toujours gratuit*) peut être appelé

Ce service vous envoie un ergothérapeute à domicile pour :

- analyser vos difficultés;
- conseiller du matériel ou des aménagements qui répondent à vos besoins;
- vous apprendre de nouveaux gestes plus sécurisants ;
- vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet.



CPAS Tél : 071/23.32.75 ou 071/23.33.07
 coordi@cpascharleroi.be
<http://www.cpascharleroi.be>



COSEDI Tél : 071/25.00.00 ou 078/15.10.00
 cosedi409@ml.be
www.cosedinet.be



CSAD Tél : 071/20.01.54
 casd.hainaut.oriental@skynet.be
www.fasdb.be



CSD Réseau Solidaris
 Tél. 078/15.52.23
 csd.ch@solidaris.be
www.fcsd.be



SCSAD Tél : 071/33.11.55
 secretariat@scsadcharleroi.be
www.scsadcharleroi.be



SOLIVAL Tél : 071/221.220
<http://www.solival.be>



AViQ (avant 65ans)
 Tél : 0800/16.210
 br.charleroi@aviq.be
<https://www.aviq.be/handicap/>



HANDYINFOAMÉNAGEMENT
 Tél. : 081/777.100
<http://www.handyinfo.be>



ALZHEIMER BELGIQUE
 Tél. : 02/428.28.10
 (même à Charleroi)
 secretariat@alzheimerbelgique.be

PAR QUI ?

Certaines institutions proposent une équipe d'ouvriers polyvalents pour réaliser les aménagements proposés. Renseignez vous lors de la demande de visite d'un ergothérapeute.

COMBIEN ?

Certaines aides matérielles peuvent être gratuites via une intervention de l'AViQ (moins de 65 ans) ou de l'INAMI (voir votre mutualité).



C.H.U. de Charleroi



Solidaris mutualité





- **Matériel médicalisé:** Les magasins liés à votre mutuelle louent ou vendent une vaste gamme de matériel pouvant améliorer la mobilité, l'hygiène, le bien-être : chaise percée, tribune, béquilles, lit médicalisé, aérosol, ...
NB : un tarif préférentiel est accordé en fonction des affiliations propres à chaque mutualité.
> **Renseignements:** auprès de votre mutuelle
- **Télé vigilance:** c'est un appareil d'appel à l'aide sous forme d'alarme électronique installé sur le téléphone fixe ou le GSM. Cet appareil est efficace pour rassurer la personne et ses proches.
En cas de sentiment d'insécurité, de malaise, de chute, ... une simple pression sur l'appareil porté autour du cou ou du poignet met directement la personne en contact avec une centrale de télé vigilance. L'interlocuteur évaluera le problème et contactera directement, en fonction de la situation, les personnes référencées (*parent, voisin, ...*) ou le service de secours adéquat.
Des primes ou avantages peuvent être octroyés pour l'installation de ce système.
> **Renseignements:** assistant(e) social(e) du service d'aide à domicile ou de votre mutuelle.
- **Alternatives de soins :** (*service spécifique à la Coordination des Soins à Domicile - Réseau Solidaris disponible quelle que soit votre mutuelle et entièrement gratuit*)
Service pour les 60 ans et + qui a pour but d'aider la personne à rester le plus longtemps possible à son domicile. Accompagnement et soutien au patient et à l'entourage par une équipe pluridisciplinaire (*ergothérapeute, infirmière sociale, psychologue*). Possibilité de travailler sur l'acceptation d'une entrée en maison de repos.
> **Renseignements:** 078/155.223 (24 heures/24 et 7jours/7)
(demander le service "Alternative de soins")

4. SERVICES DE «RÉPIT»

- **Alzheimer café:** Ces lieux accueillent, 1x/mois hors congés scolaires, les patients, l'entourage, les professionnels, ... pour une rencontre conviviale afin d'informer, d'échanger, d'exprimer les ressentis et émotions, de permettre les contacts sociaux, de faciliter la création de réseaux informels et de renforcement mutuel.
> **Renseignement :**
A Gilly : Salle ONE - Impasse Major, 3
chaque 3^e lundi du mois de 14h à 16h – 0476/94.69.86.
A Wanfercée Baulet : Maison de quartier – Av. de la Wallonie
chaque 2^e lundi du mois de 14h à 16h – 071/82.02.68.



ALZHEIMER

RÉFÉRENTIEL CAROLO 2017

AIDES ET CONSEILS AU QUOTIDIEN



- **Groupe de parole (Aloïs)** : Ce lieu accueille les personnes atteintes et leur entourage pour discuter ensemble des problèmes ou questions rencontrés au quotidien. Pendant que les familles échangent, leurs proches malades participent à un atelier d'art thérapie. Gratuit. Réservation obligatoire.
> **Renseignements** :
Centre d'Action Laïque : Rue de France, 31 à Charleroi – Chaque 3^e samedi du mois de 10h à 12h – 0479/52.11.16 (+ art thérapie pour l'accompagnant)
Répît Alzheimer Belgique (à venir sur Charleroi) : 02/428.28.19 – www.alzheimerbelgique.be
- **Garde à domicile** : est une présence attentive et sécurisante, de jour comme de nuit. Elle seconde l'entourage et collabore au bien-être, au confort physique et moral de la personne malade. Ses tâches sont complémentaires à celles de l'aide familiale et du personnel soignant.
> **Renseignements**: auprès de votre mutuelle ou de votre service d'aide à domicile
- **Alzheimer répît** : [service proposé par la Mutualité chrétienne mais accessible quelle que soit votre mutuelle] : un éducateur se rend à domicile et assure les activités quotidiennes de la personne malade [préparation du repas, toilette, ...]. Il lui permet de participer à des activités de loisirs adaptées. Ce service s'organise en concertation avec la famille, il ne peut agir en «urgence». Prestation de min. 3 heures et max. 9H/mois – 8,72€/heure.
> **Renseignements**: 071/59.99.00 - mail: Alzheimer-repit@fasd.be
- **Baluchon Alzheimer Wallonie asbl** : service résidentiel de répît lors de l'absence de l'aidant proche d'un malade d'Alzheimer. Service 24H/24H – 7j/7j ; durée minimale de 3 jours et max. 14 jours d'affilée. 65€/24h + frais divers. La «baluchonneuse» est logée et nourrie. Certaines mutualités interviennent dans la prise en charge du coût.
> **Renseignements**: Tél. 02/673.75.00 - info@baluchon-alzheimer.be – www.baluchon-alzheimer.be
- **Centres d'accueil de jour** : en lien avec une maison de repos et/ou de soin, qui accueillent, pendant la journée, des personnes qui bénéficient de soins familiaux et ménagers et au besoin d'une prise en charge thérapeutique et sociale.
> **Renseignements**: via le service de coordination des soins ou un(e) assistant(e) social(e)
ASBL SENDAH : 081/22.85.98
- **Centres de court séjour** : situés au sein d'une maison de repos et/ou de soins, ces centres accueillent TEMPORAIREMENT (de 1 semaine à 90 jours max./an) les personnes de + de 60 ans. Une équipe pluridisciplinaire met tout en œuvre pour assurer un retour à domicile en toute sécurité.



C.H.U. de Charleroi





Ces centres permettent:

- une prise en charge complète mais temporaire de la personne pendant de courtes périodes (cumulables sur une année);
- un suivi médical après hospitalisation;
- aux aidants proches de souffler sans culpabiliser;
- de retarder au maximum le placement définitif de la personne en maison de repos.

> Renseignements: *via le service de coordination des soins ou un(e) assistant(e) social(e)*
ASBL SENDAH : 081/22.85.98

● « Escale » Alzheimer Belgique (Courant 2018)

Lieu, dédié à la personne malade et à son aidant proche, où des activités communes ou séparées sont organisées selon les besoins de chacun.

Possibilité de participer à 1/2 ou à la journée entière.

> Renseignements : Alzheimer Belgique : Rue Puissant d'Agimont, 6 – 6000 Charleroi
02/428.28.10 – secretariat@alzheimerbelgique.be

5. SERVICES DE TRANSPORTS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS LA RÉGION DE CHARLEROI

● Transport en voiture

- ASBL « En Route » - 071/36.36.60 (tarif TEC) - Ouvert du lundi au vendredi de 9H à 16H
- ASBL Société de Mobilité Régionale - 071/47.47.20 (tarif TEC)
- ASBL Mobilité Hainaut - 071/51.35.13 (tarif TEC)
- Adressez-vous aussi à votre mutuelle ou au service de soins à domicile

● Transport en véhicule adapté via la Croix Rouge - 105

Le transport non-urgent en ambulance (position couchée) ou en véhicule adapté (chaise roulante) s'adresse aux personnes, à mobilité réduite ou non valides, qui doivent aller chez le médecin (généraliste ou spécialiste), à l'hôpital, en revalidation ou qui doivent être transférées d'un établissement de soins à un autre (*consultation, hospitalisation, convalescence...*).

- Ce service payant facture la distance du domicile au lieu de RV x 2 (aller et retour).
- Service disponible du lundi au vendredi de 6H à 21H et le samedi de 6H à 20H.
- Réserver le service au moins 1 à 2 jours avant le RV. Le retour se fait en rappelant le 105.
- Un accompagnant valide est autorisé gratuitement.

● Transport en ambulance pour les urgences - 112

● Transport en train

Si vous avez besoin d'une aide pour votre déplacement en train, contactez le 02/528.28.28 (48h à l'avance).

